



Agression avec coup et blessure

Par **karpod**, le **17/03/2017** à **15:36**

Bonjour

Nous avons été agresse chez nous le 25/09/2016 mon ami a eu une fracture ouverte du nez avec déplacement de la cloison nasale dont il doit se faire opérer le 29/03/2017. Le forcené a démoli notre portail et a effrayé ma fille et moi même par sa violence. mon ami a eu 8 jours d'itt après être passé par les urgences le soir même constat de gendarmerie et des pompiers . Arrêt de travail de 8 jours. le jugement a lieu le 07/06/2017 et on ne nous conseille pas de prendre un avocat mais que doit on demander comme indemnisation pour préjudice physique et moral ?

vaut il mieux prendre un avocat et si oui quel est le cout
merci de vos réponse

Par **morobar**, le **17/03/2017** à **15:46**

Bonjour,

Vous pouvez contacter une association d'aide aux victimes, elles vous conseilleront utilement. Avec un moteur de recherche sur internet et un item comme "association aide victimes":

<http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/la-justice-et-les-associations-10278/les-associations-daide-aux-victimes-11976.html>

Vous devez vérifier aussi vous ne bénéficiez pas d'une protection juridique dans vos contrats d'assurance MRH ou de carte bancaire.